

MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE - RENTREE 2024

Nom/Prenom :

discipline /grade :

STAGIAIRE/ REINTEGRATION/ AUTRE

SITUATION		POINTS
ANCIENNETE DE SERVICE : ECHELON au 01/09/23 par classement initial ou reclassement - au 31/08/23 par promotion		
classe norm.	X 7 pts (forfait 14 pts pour 1er et 2ème éch.)	
hors classe	certifiés et assimilés = 7 pts/éch + forfait 56 pts agrégés = 7 pts/éch + forfait 63 pts agrèges HC 4ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = + 98 pts avec 3 ans ancienneté ds éch = + 105 pts	
classe exc.	= 7 pts/éch + forfait 77 pts agrèges CE 3ème éch avec 2 ans ancienneté ds éch = + 105 pts	
ANCIENNETE DE POSTE au 31/08/2024		
	année(s) x 20 pts + 50 pts par tranche de 4 ans (tit + stag) + 20 pts forfaitaires pour la période de stage = ex tit gérés par DGRH	
BONIFICATIONS		
BOE	personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi : 100 pts	
	priorité médicale sur la ou les acad demandées : 1000 pts	
EDUC. PRIORITAIRE	REP + ancienneté au 31/08/2024 : 5 ans et + = 400 pts	
	REP ancienneté au 31/08/2024 : 5 ans et + = 200 pts	
	CLA justifier de 3 ans de services effectifs et continus au 31/08/24 = 120 pts	
STAGIAIRES	stag. ex ens contractuel de l'ens public du 1er et 2nd degré de EN, ex contractuel CFA public, ex CPE contractuel, ex COP ou ex PE PSY SCOL contractuel, ex MA garanti d'emploi, ex AED ou ex AESH de EN, ex EAP Ech 1 à 3 = 150 pts / Ech 4 = 165 pts / Ech 5 et plus : 180 pts	
	stag. non ex fonctionnaire, ni ex contractuel (affecté dans 2nd degré) : 10 pts	
	stag. Ex tit d'un corps autre qu'enseignant , édu, ORI: 1000 pts	
	Stag. Concours : 0,1 pts sur acad stage et inscription concours	
Demande de réintégration pour l'académie d'exercice avant une affectation dans un emploi fonctionnel, en école européenne, à Saint Pierre et Miquelon, une désignation dans un etb privé sous contrat, un etb expérimental ou sur un emploi de faisant fonction au sein de l'EN (y compris à UNSS) : 1000 pts		
vœu préférentiel (non cumulable avec les bonifications familiales) à compter de la 2ème année sur le même 1er vœu (si pas interruption ou changement de stratégie) : 20 pts /an		
vœu DOM (y compris MAYOTTE) - CIMM pour acad Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, et vice rectorat Mayotte : 1000 pts		
vœu unique Corse : 800 pts 2ème année consécutive - 1000 pts à/c de 3ème année		
SITUATION FAMILIALE		
RAPPROCHEMENT DE CONJOINT AUTORITE PARENTALE CONJOINTE	académie de résidence prof du conjoint (ou autre parent) + acad limitrophe(s) : 150,2 pts (reconnus conjoints au 31/08/2023)	
	enfant à charge de - 18 ans au 31/08/2024 : 100 pts/enfant	
	année(s) de séparation (évaluée(s) au 31/08/2024) activité : 1 an = 190 pts / 2ans = 325 pts / 3 ans = 475 pts / 4 ans et + = 600 pts congé parental ou dispo pour suivre conjoint : 1 an = 95 pts / 2ans = 190 pts / 3 ans = 285 pts / 4 ans et + = 325 pts	
	fonctionnaire stagiaire : 190 pts forfaitaires (même si renouvellement) si séparation effective sur 2 acad non limitrophes : 100 pts si séparation effective sur 2 dpts non limitrophes mais acad limitrophes : 50 pts	
MUT SIM	2 conjoints stagiaires ou conjoints titulaires : 80 pts forfaitaires	
TOTAL BAREME		